

HONDURAS

Date des élections: 24 novembre 1985

But de la consultation

Renouvellement de l'ensemble des membres du Parlement à l'échéance normale de leur mandat.

Caractéristiques du Parlement

Le Parlement monocaméral du Honduras, le Congrès national, comprend 134 députés élus pour 4 ans, soit 52 de plus que lors de la précédente législature (1981).

Système électoral

Sont électeurs tous les citoyens du Honduras âgés de 18 ans révolus à l'exception des prisonniers, des personnes reconnues coupables de crime, des personnes frappées d'incapacité juridique et des membres des forces armées. Les électeurs âgés de 21 ans révolus sont éligibles au Congrès. Le mandat parlementaire est incompatible avec certaines fonctions publiques, les hautes charges d'Etat et des contrats administratifs conclus dans les six mois précédant le scrutin.

Les députés sont élus à raison d'un titulaire et d'un suppléant pour 35 000 habitants ou par tranche de plus de 15 000 habitants. Il est fait appel aux suppléants en cas de vacance en cours de législature.

Considérations générales et déroulement de la consultation

La date du scrutin a été fixée le 20 mai 1985 et les élections législatives ont eu lieu en même temps que l'élection du Président de la République, des 284 maires et des conseils municipaux du pays.

La campagne électorale a commencé en août 1985 et a pris fin le 18 novembre. Les principaux candidats à la présidence étaient MM. Leonardo Rafaël Callejas, du **Parti** national (PN) d'opposition, et José Azcona del Hoyo, du Parti libéral du Honduras (PLH). Ces deux formations étaient divisées en factions rivales qui ont présenté chacune des candidats à la présidence. La campagne a été essentiellement axée sur l'économie chancelante du pays, la corruption dans le secteur public et, en ce qui concerne les affaires étrangères, les relations avec le Nicaragua. Sur ces questions, les principaux candidats ont pratiquement préconisé la même politique, car ils sont tous deux considérés comme des conservateurs.

Le scrutin s'est déroulé calmement dans l'ensemble en présence d'observateurs internationaux et avec la participation massive des électeurs. Selon la nouvelle loi électorale quelque peu controversée, le vainqueur de l'élection présidentielle est le principal candidat du parti qui obtient le plus grand nombre de voix du suffrage universel et non le candidat qui obtient personnellement un tel score. C'est ainsi que M. Azcona a été déclaré vainqueur (les quatre candidats du PLH ayant remporté au total 51% des suffrages et les trois candidats du PN 45%), bien que M. Callejas ait personnellement obtenu 42,6% et M. Azcona 27,5%. En ce qui concerne les élections législatives, 63 des 134 sièges du Congrès nouvellement élargi ont été remportés par les partisans de M. Callejas, 46 par la faction PLH de M. Azcona et 21 par les autres factions PLH.

M. Azcona a prêté serment le 27 janvier 1986 pour un mandat de quatre ans. Son Cabinet qui est entré en fonctions le même jour comprenait deux membres du PN.

Données statistiques

1. Résultats du scrutin et répartition des sièges
au Congrès national

Nombre d'électeurs inscrits.	1 900 000	(environ)
Votants.	1 597 841	
Bulletins blancs ou nuls.	55 963	
Suffrages valables.	1 541 878	
formation politique		Nombre de sièges
Parti libéral du Honduras (PLH).		67*
Parti national (PN).		63**
Parti d'innovation et d'unité (PINU).		2
Parti démocrate-chrétien (PDC).		2
		134

* 46 pour la faction de M. Azcona et 21 pour deux factions rivales.

** Sièges remportés par les partisans de M. Callejas.